



Association des Victimes des Inondations  
de La Faute sur mer et de ses environs



Lettre info n°6

avril-mai 2011

*Chers Fautais, chers Aiguillonnais,*

*Le 6 mars, nous avons commémoré les victimes de Xynthia. Ce rappel du souvenir dans le recueillement, s'est fait en toute humilité, simplicité et fraternité.*

*Aujourd'hui, notre combat est tourné vers les PPRI qu'il faudrait adopter au plus vite, mais la circulaire qui doit arriver en préfecture et qui était promise pour mars se fait toujours attendre.*

*Nous devons être vigilant aussi sur les PCS, il y va de votre sécurité. Un an après, on voit bien que la culture du risque même au niveau des élus locaux n'est pas d'actualité. Oui, nous voulons sauver nos villages de La Faute et de l'Aiguillon. Il le faut pour le commerce, pour la vie de ces villages, mais pas à n'importe quel prix.*

*Yannick LANGE*

### Les actions de l'AVIF

- **La journée de commémoration** du 6 mars 2011 a été, pour tous, un grand moment d'émotion. Les familles de victimes ont été très sensibles aux nombreux témoignages d'amitié et de soutien qu'elles ont reçu ce jour là. La plaque portant les noms des 29 victimes a été mise en lieu sûr pour éviter toute détérioration.
- L'AVIF a ouvert une souscription pour le **financement d'une stèle** afin d'offrir aux familles un lieu de mémoire et de recueillement. Nous sommes toujours en attente de réponse pour le lieu choisi. Vous pouvez envoyer vos dons à l'association, à l'ordre de AVIF COM . Merci de votre générosité à tous.
- Le 12 mars et le 9 avril les résidents de la **Pointe de l'Aiguillon** ont tenu une réunion de travail sur les actions à mener suite au classement total de cette zone en zone d'expropriation (voir encart).
- Des membre de l'AVIF ont participé à la deuxième journée pour le projet de contrat régional de solidarité territorial (**CRST**)
- Dans le cadre d'une enquête sur la gestion des risques naturels Inondations la **Cour des Comptes** et la **Chambre Régionale des Comptes** ont demandé à entendre les représentants de l'AVIF sur l'utilisation des fonds publics avant et après la catastrophe, le bilan financier de la prévention de la gestion de crise et des réparations. Sont concernées par cette enquête, les communes de la Faute et de l'Aiguillon, l'association syndicale de la vallée du Lay et l'association syndicale des marais de la Faute."
- Une rencontre a eu lieu entre **des représentants de l'AVIF et Monsieur le Préfet**. Un compte rendu sera fait lors de l'assemblée générale.

### Le dossier judiciaire

- **Soixante** nouvelles victimes ou familles de victimes vont **se constituer partie civile** dans la plainte déposée contre X pour « homicide involontaire », « mise en danger de la vie d'autrui », « abstention volontaire de combattre un sinistre » et « prise illégale d'intérêt ».
- Maître Lepage, avocate de l'AVIF, est actuellement en **possession du dossier d'instruction** et peut travailler sur des éléments concrets à la défense des intérêts des victimes.
- Le Maire de La Faute a été **mis en examen** le 14 avril 2011 **par le juge d'instruction** pour « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui ».
- Cette **décision de justice** a déclenché des **tags injurieux envers les victimes** sur le mur du cimetière ainsi que sur des murs privés. L'AVIF a déposé une « main courante » (procès verbal de renseignement judiciaire) à la gendarmerie de La Tranche.

## L'assemblée générale de l'AVIF

le 14 mai 2011 à 14h30

au Pavillon des Dunes à La Faute sur Mer.

Veillez à renouveler dès à présent votre cotisation pour 2011. Elle est toujours fixée à 20 €

## Les PPRI

L'AVIF s'est inquiétée auprès de la Préfecture des dates prévues pour le lancement des enquêtes publiques concernant **les PPRI et les zones d'expropriation**.

Les documents sont prêts mais le lancement des enquêtes est lié à une circulaire ministérielle qui n'a pas encore été publiée.

Un rendez-vous a été demandé **au ministère** afin de débloquer une situation qui est préjudiciable à la sécurité des Fautais et à leur tranquillité d'esprit.

## Zones d'expropriations

- Les résidents de **La Pointe de l'Aiguillon** sont décidés à se battre et refusent d'être expropriés sous le prétexte que les secours sont à 9 km. Une majorité d'entre eux s'est réunie plusieurs fois, et a affirmé la solidarité de tous face à la décision de l'Etat qu'ils jugent arbitraire : ils souhaitent une révision de cette décision et une concertation plus approfondie et réelle avec les services de l'Etat. Aujourd'hui, la Mairie de l'Aiguillon/mer les a déjà intégrés dans le plan de sauvegarde, sur la base de mesures spécifiques discutées lors de rencontres du maire avec certains résidents. La prochaine réunion aura lieu le 07/05, pour préparer les futures actions.

Un appel à les rejoindre est lancé à toute personne qui se trouve dans cette situation et qui souhaite se défendre, quelle que soit la commune. (appeler le 06 61 99 48 84). La prochaine réunion est fixée le 7 mai

- Il est temps pour nos adhérents propriétaires de terrains nus devenus inconstructibles de recontacter l'AVIF afin que nous puissions ensemble poser les questions au cabinet Lepage et déterminer la bonne marche à suivre lors de l'enquête publique.

## Informations complémentaires

- Les **déconstructions** des maisons vendues à l'Etat ont commencé à La Faute et à l'Aiguillon. Des gravats qui devaient être convoyés sur un centre de tri ont été détournés. La préfecture a porté plainte ( cf article Ouest France du 22 avril 2011)

- A La Faute **le retour de digue nord**, au niveau du pont avait subi un sérieux affaissement. Nous notons qu'une portion a été refaite et la base élargie. L'AVIF reste très attentive à l'entretien des ouvrages de protection, aux projets de loi concernant les financements de ces travaux et à toutes les promesses qui ont été faites depuis la tempête au sujet de la sécurité des personnes et des biens.

- **Les Plan communaux de Sauvegarde** ont été réalisés dans nos deux communes. Ils ont été soumis aux services de la préfecture.

## Comment trouver des informations et poser des questions :

Cette association est la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions et pour nous exposer vos problèmes. Nous tenons des fiches questions-réponses à votre disposition. Cette lettre info ne peut pas répondre à toutes vos questions. Vous trouverez des informations :

Sur le site : <http://www.asso-avif.com/>

Au local : 5 passage du littoral (Glooton), La Faute sur Mer (téléphonez avant de vous y rendre)

par courrier : 7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer

par mail : [contact@lafautesurmer.net](mailto:contact@lafautesurmer.net)

par Téléphone : 06 87 01 94 11

Si vous désirez une réponse par courrier, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.